OBJET: Débat d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Considérant que le nombre d'habitants au sein de la Commune dépasse le seuil des 3 500 habitants ;

Considérant qu'au-delà de ce seuil, il est obligatoire de faire un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget communal ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet de présenter entre autre le bilan de l'année passée, la prospective financière pour les années futures et un état de la dette communale ;

DÉLIBÈRE

<u>Article 1</u>: Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation faite des documents annexés à la délibération.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 14 février 2020 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20200214-4-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2020 Publication : 19/02/2020



DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Date de convocation : jeudi 06 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

22

Nombre de Conseillers présents :

15

Nombre de Conseillers votants :

20

OBJET:

Débat d'Orientations Budgétaires

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze février

à 21H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX, M. BÉNARD, J. BRET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, S. GUIARD, I. LEGGETT, V. RÉVEILLARD, A. TOUTAIN formant la majorité des Conseillers en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20200214-4-20-DE

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

JM. BRUNET donne pouvoir à M. ROUSSET

A. FOURMAUX donne pouvoir à D. DUVAL

V. GOUIN donne pouvoir à I. LEGGETT

A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER

M. PAGÈS donne pouvoir à D. HERMET

Réception par le préfet : 19/02/2020 Publication : 19/02/2020

Accusé certifié exécutoire

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

D. CLARKE, C. HÉROUARD

ADMINISTRATION:

Q. DELPORTE

Madame Joëlle BRET est élue secrétaire de séance